

# Le RUSÉ

Le Gouvernement réfléchit à de nouvelles mesures d'économies budgétaires, autrement dit de rigueur, pour la France. A quoi faut-il donc s'attendre ? Sûrement à des réductions de crédit en direction des collectivités territoriales, ce qui nous fera un peu plus d'impôts locaux. Sûrement encore peut-on s'attendre à de nouvelles restrictions pour la santé, l'éducation. A moins évidemment, que nous ne puissions espérer une diminution de certaines niches fiscales pouvant ainsi constituer des rentrées supplémentaires? (vous remarquerez qu'on n'a pas parlé de disparition non plus... On n'est pas fous...) Celles qui permettent aux grands groupes (Google, Total, ) de ne pas payer d'impôts en France ? Celle qui, depuis 2009, a réduit la TVA à 5,5% dans la restauration et qui a coûté 3 milliards d'euros en 2010 ? Celle qui concerne la défiscalisation partielle des investissements productifs dans les DOM-TOM (loi Girardin) pour un coût de 800 millions d'euros par an ? Ou encore celle qui concerne les taux particuliers (TVA abaissée sur un certain nombre de produits, exonération de taxe foncière sur les terres agricoles...) accordés à la Corse pour un montant de 180 millions d'euros ? Eh bien non, vous n'y êtes pas. Pas question de toucher à ces niches-là. Non, pour faire des économies, il vaut mieux viser... les pensions des retraités. Le Gouvernement socialiste envisage en effet de limiter leur réévaluation. Autrement dit, elles évolueraient désormais moins vite que l'inflation. Tous ces hommes et ces femmes qui, après avoir travaillé plus de 40 ans, gagnent souvent moins de 1000 euros par mois, vont être ravis de cette « bonne » nouvelle. Une bonne nouvelle qui vient après l'augmentation des médicaments, des mutuelles...

## Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



## Dans un désastre économique My Ferry Link avance

Inutile de le cacher, c'est d'ailleurs impossible tant les conséquences sont visibles, la situation économique du Calaisis est catastrophique. L'industrie n'en finit pas de souffrir, les entreprises de services enregistrent forcément le contre-coup, et le commerce constate l'étendue des dégâts par une demande en forte baisse.

Pourtant, si l'on se remémore les discours tonitruants de la majorité municipale, on allait voir ce que l'on allait voir. Débarrassé de 30 ans de communisme, le Calaisis allait devenir l'Eldorado de la région Nord/Pas-de-Calais, et des milliers d'emplois y seraient créés. La réalité est toute différente. De 13% en 2008, le taux de chômage atteint aujourd'hui officiellement 17%, pour les seules catégories recherchant un emploi et ne travaillant pas, ce qui porte rapidement le chiffre à 19 ou 20% en ajoutant les salariés à temps partiel, les demandeurs d'emploi âgés... Une situation compliquée, qui se renforce de décisions hasardeuses prises par la municipalité. Ainsi, la rénovation de Calais-Nord (dossier phare de l'équipe UMPS), est en train de se

transformer en catastrophe économique pour de nombreux commerces et les salariés qui en dépendent. On ne compte plus les redressements judiciaires, les liquidations, autant de souffrances et de vie brisées. Ceux qui sont victimes attendent

l'action des dirigeants syndicaux (nous y reviendrons la semaine prochaine), ...

Pourtant, le travail commence à payer. En janvier la nouvelle société aura transporté autant de camions que durant les quatre premiers

mois de son activité. 11 700.

veaux emplois qui permettront d'injecter un nouveau pouvoir d'achat sur le territoire. Bien évidemment, beaucoup reste à faire et tout n'est pas parfait. L'exemple du transport de cars est de ce point de vue symptomatique. 11 bus transportés entre la mi août et la fin décembre. 0 en janvier. Pourtant, ces clients sont indispensables, car en plus de leur passage, ils consomment à bord : des repas, des achats... laissant à la société une marge qui peut lui permettre de développer d'autres secteurs.

Nul doute que les dirigeants de My Ferry Link mettront un point d'honneur à travailler ce point précis, comme ils mettront un point d'honneur à se servir de leurs salariés pour porter des messages positifs sur l'avenir.

Si les ex-SeaFrance peuvent aujourd'hui continuer à travailler pour l'avenir, ils ne le doivent qu'à Eurotunnel et à eux-mêmes, sûrement pas à ceux qui s'étaient engagés à les soutenir et qui ne l'ont fait qu'en paroles. Comme d'autres, ils attendent encore l'aide concrète de la ville de Calais.



encore un mot, une aide de madame Bouchart. Les salariés licenciés attendent également les propositions qui pourraient leur être formulées.

Dans ce contexte dramatique, My Ferry Link poursuit son bonhomme de chemin. Pourtant, rien n'est épargné à ceux qui sont venus succéder à SEAFRANCE. La poursuite des calomnies, l'utilisation abusive du droit pour contrecar-

mois de son activité.

11 700.

Plus fort, les chiffres de février semblent suivre la même courbe puisqu'à la moitié du mois, la société bleu blanc rouge se situerait sur la base de 14 000 camions. Dans le même temps, le nombre de voitures et de passagers est lui aussi en progression.

De bonnes nouvelles qui en appellent d'autres, car alors se récupéreront de nou-

## En bref... En bref... En bref... En bref... En b

### Décapités

La semaine dernière, nous évoquions dans ces colonnes la fin, toute proche, de pauvres arbres qui avaient le gros défaut... de perdre leurs feuilles. Si, si, sans rire... Dans la presse du 9 février, on apprenait en effet que suite aux plaintes de certains riverains mécontents que les arbres en question se déplumaient et, en outre, leur enlevaient de la luminosité, la municipalité « réfléchissait à les faire enlever ». Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle n'a pas réfléchi longtemps, la municipalité, car le mardi suivant les élagueurs étaient à l'œuvre pour décapiter les malheureux. Désolant...



## On le note

On vous rappelle que l'Atelier est ouvert

tous les vendredis soirs  
à partir 18 h 30

alors n'hésitez pas à venir y passer un moment en toute tranquillité et entre copains. Vous pourrez ainsi vous tenir informé des dernières initiatives, décider de participer à une initiative de soutien, poser les questions qui vous trottent dans la tête.

# Un accord ? Non ! Une régression sociale sans précédent



**A**u terme de plusieurs mois de négociations, trois organisations syndicales et le patronat ont signé un accord national interprofessionnel pour la mise en place d'un nouveau « modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés ».

Malgré quelques contreparties très minces, il est une évidence : dans son intégralité le texte marque une régression sociale sans précédent. Facilités à licencier, création d'un CDI intermittent, flexibilité, immunité judiciaire pour les employeurs... les attaques contre les salariés sont multiples.

Sur la sécurisation de l'emploi, le patronat a fait carton plein sur la flexibilité et obtenu un maximum de dérogations au code du travail. Ainsi, sur la mobilité interne, les employeurs auront la possibilité de muter leurs salariés sur un autre poste, un autre site, à l'autre bout du pays si tel est leur bon vouloir. En cas de refus du salarié, c'est le licenciement pur et simple qui l'attend.

Ne doutons pas que les patrons vont s'engouffrer dans la brèche. Pour restructurer l'entreprise sans mettre en place un plan social, on imposera la mobilité interne forcée d'un site à l'autre sans aucune limite garantie pour le temps et la distance supplémentaire de trajet.

Concernant le « maintien dans l'emploi », aujourd'hui les salariés peuvent refuser de se voir appliquer une baisse de leur salaire ou une modification de leur temps de travail. Ils peuvent même contester le motif du licenciement devant un juge.

L'accord qui vient d'être signé raccourcit les délais dans lesquels un salarié peut saisir le Conseil de Prud'hommes et limite dans le temps la réparation du préjudice subi. De plus, les salariés qui refuseront l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi », seront licenciés pour raison économique sans que le motif soit attaquant devant un Conseil de Prud'hommes.

Un simple accord d'entreprise pourra s'affranchir des règles inscrites dans le Code du Travail concernant la procédure de licenciement économique, l'ordre des licenciements et le contenu même du

PSE.

La patronne des patrons, Laurence Parisot ne veut plus du Conseil de Prud'hommes : « Il insécurise les employeurs » dit-elle. Forcément, la Justice inquiète les patrons. Ils veulent être sans foi ni loi, plus d'état de droit dans les entreprises. C'est le droit pour le patron de vous mettre dehors sans avoir à s'expliquer, ni à rendre des comptes ! Plus de motif de licenciement, vous n'avez plus de recours ! Vous prenez vos affaires et la porte en express, sans explication !

Les dispositions de cet accord vont accélérer les licenciements, les rendre moins coûteux pour l'entreprise et moins contestables pour les salariés. Elles vont accroître la précarité et la pression sur les salaires, généraliser la mobilité professionnelle la mobilité professionnelle forcée, tout en réduisant les moyens de chacun de se défendre devant la Justice.

Si cet accord devait être inscrit prochainement dans la loi, ce serait très grave pour les salariés et l'on serait bien loin des aspirations qu'ils avaient formulées pendant les élections présidentielles et législatives, celles qui avaient permis à la gauche de s'imposer.

Cependant, il semblerait que sensible aux « sirènes de la sociale-démocratie », François Hollande ait déjà promis que l'accord serait « fidèlement » traduit dans la loi. Si tel était le cas, on s'inscrirait dans la droite ligne des contrats nouvelles embauches (CNE) de Dominique de Villepin et les ruptures conventionnelles de Nicolas Sarkozy. Ce serait un comble pour un gouvernement de gauche.

Pour de nombreux syndicalistes, pour de nombreux élus notamment du Front de Gauche, cet accord conduit les salariés à devoir accepter le chantage patronal des baisses de salaires, il ne règle pas le problème des suppressions d'emplois massives et des fermetures de sites. Son contenu se situe dans l'adaptation aux exigences du patronat.

Au contraire, dans la crise que nous traversons, il faut étendre les pouvoirs des salariés, leur donner la possibilité réelle de faire valoir des propositions alternatives en cas de menace sur l'emploi.

Les élus communistes pour leur part, n'entendent pas être complices de mesures qui porteraient gravement atteinte aux salariés comme l'indique André Chassaigne (PCF), Président du Groupe à l'Assemblée nationale : « Il va de la responsabilité du législateur qui doit épauler les salariés dans le rapport de force défavorable qui les oppose au patronat ».

Avec près de 5 millions de chômeurs, l'heure n'est pas à faciliter les licenciements mais au contraire à les rendre plus contrôlés et plus difficiles.



## Natacha Bouchart propose une visite du beffroi à l'intersyndicale de l'hôpital

On savait que Natacha Bouchart n'était pas très à l'aise avec le monde du travail, surtout avec des salariés qui défendent leurs emplois, elle vient encore d'en faire la preuve dans sa gestion de la rencontre avec des salariés de l'hôpital en grève. La CFDT, au nom de l'intersyndicale, ayant pris contact avec elle pour une rencontre, celle-ci avait dans un premier temps accepté avec une condition : que cette rencontre s'effectue sans la CGT (syndicat majoritaire). Fort heureusement, l'Intersyndicale CGT-CFDT est restée solidaire devant l'obscurantisme de la sénatrice-maire qui a fini quand même par faire machine arrière. Mais alors que l'entretien avec Jacky Hénin avait été instructif, celui avec Natacha Bouchart a été surréaliste pour la délégation syndicale : « Elle ne sait rien, n'est au courant de rien, elle va voir la situation avec le Directeur de l'hôpital, tout ce qu'elle avait à nous proposer pour que l'on ne soit pas venu pour rien, c'est une visite du Beffroi de l'Hôtel de Ville, c'est consternant ». (dixit l'un des participants) Et pourquoi pas une barbe à papa en prime à la foire pendant qu'elle y était ! Encore un bel exemple de respect de la sénatrice-maire vis-à-vis des salariés qui souffrent au travail. Rappelons au passage, à tous, que Madame Bouchart est également la présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital de Calais ! Tout un programme !

## Mais que se passe-t-il à la Police municipale ? Demandez-le donc à... mais à qui ?

Si l'affaire des procès verbaux falsifiés a laissé de nombreuses traces, et ce malgré la tentative de redorer le blason, par voie de presse, d'un service sous le choc, il semble que tout ne soit pas aussi net que l'on voudrait le laisser croire.

C'est ainsi qu'exaspérés, des policiers municipaux viennent d'envoyer une lettre anonyme à certains élus, tant de la majorité municipale que de l'opposition, ainsi qu'aux responsables des différents syndicats de cette collectivité. L'objet de ce courrier : dénoncer, selon eux, des faits beaucoup plus graves, commis par l'un d'entre eux, positionné comme adjoint du chef de service.

Exaspérés, ils le sont d'autant plus que toute la hiérarchie aurait été alertée, en vain ou presque. Sans relater ici la totalité des faits reprochés, citons quand même : « violences ou brutalités policières, menaces et intimidations envers ses collègues, conservation de produits stupéfiants... », des faits, qui, s'ils sont avérés, sont particulièrement graves pour un agent assermenté.

Des faits considérés apparemment comme plausibles par une hiérarchie qui aurait de ce fait pris des « mesurées » comme : réduire les patrouilles de l'adjoint au chef de service, réduire ses interventions publiques... Une question évidente se pose alors : à quoi peut bien servir un policier municipal s'il est obligé de rester au poste ?...

Comme est encore posée la question de l'utilisation intempestive de l'arme de service (un tonfa) envers un jeune. On vous laisse imaginer ce qui pourrait advenir en cas de dotation d'armes de poing ! Mais qui est réellement responsable d'une telle situation ? Les agents concernés, certes, mais aussi toute la chaîne de la hiérarchie informée, jusqu'au maire qui doit assumer.

Mme le Maire, qui a, entre autres, reçu les responsables syndicaux, leur a indiqué ne pas avoir été informée par l'encadrement (du chef de service au directeur général adjoint chargé de ce service). Ce qu'elle semble regretter.

Informée ou non, maintenant elle sait et devra en tirer toutes les conséquences. Pas simplement auprès du lampiste mais de toute la chaîne de direction. Ce dont on est sûrs, c'est que l'avion ne semble pas avoir de pilote et qu'il va droit dans le mur !